



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 22.63

BUDGET PRIMITIF 2022 - ETABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**BUDGET PRIMITIF 2022 - ETABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 22.63

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de budgets primitifs (BP) pour 2022 des établissements départementaux dotés d'un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux :

- la Pouponnière « Paul Manchon » ;
- le Centre Maternel des Marronniers ;
- la Cité de l'Enfance.

En vertu de l'article R. 314-3 du code de l'action sociale et des familles, les prix de journée feront ultérieurement l'objet d'un arrêté.

LA POUPONNIÈRE

L'activité de la Pouponnière est répartie sur deux sites : au Plessis-Robinson pour l'accueil des enfants de la naissance à 3 ans et à Asnières-sur-Seine pour les enfants de la naissance à 6 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 84 places. L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2022 est estimée à 26 061 journées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 85 %, tenant compte d'une activité réduite due à d'importants travaux menés tout au long de l'année dans les unités de vie du Plessis-Robinson, amenant à geler 6 places.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions en **dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 12,4 M€**, en hausse de 9,43 % par rapport au BP 2021 (11,3 M€).

Les charges de personnel, qui représentent 82 % du total des charges de fonctionnement, progressent de près de 8% pour atteindre **10,2 M€**, contre 9,4 M€ en 2021. En effet, les prévisions intègrent les revalorisations anticipées et les mesures réglementaires nouvelles, telles que la revalorisation des salaires à la suite du « Ségur de la santé », la revalorisation du SMIC, les changements de catégorie pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante s'élèvent à **805 k€**, contre 711 k€ au budget 2021 (+ 13,3 %). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des prestations de nettoyage, en raison, notamment, de l'application des protocoles sanitaires et de l'augmentation des dépenses de fluides liées à la situation internationale.

Les dépenses liées à la structure s'élèvent à **1,4 M€** et restent globalement stables par rapport à 2021.

Les inscriptions de **recettes de fonctionnement s'élèvent à 10,9 M€ (hors reprise d'excédent de 1,5 M€)**.

Ces dernières sont constituées principalement par les **recettes des frais de séjour**, estimées à **10,6 M€** (dont 73 % au titre de l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine), des produits relatifs à l'exploitation (199 k€) et des produits exceptionnels (100 k€).

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont estimées à 1,7 M€. Elles sont principalement destinées aux travaux dans les bâtiments pour 1,4 M€. Sont ainsi prévus les travaux suivants :

- pour le site d'Asnières-sur-Seine : diverses rénovations, travaux de climatisation et de mise en conformité ;
- pour le site du Plessis-Robinson : réaménagement fonctionnel des unités enfants (bambins, frimousses), travaux d'électricité, installations thermiques, et mise en accessibilité, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 821 k€ au titre des amortissements ;
- 669 k€ d'emprunt d'équilibre ;
- 125 k€ pour des écritures patrimoniales ;
- 71 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- 3 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

LE CENTRE MATERNEL

Le Centre Maternel reçoit des jeunes femmes enceintes et des jeunes mères avec leur enfant de moins de trois ans. **Sa capacité d'accueil est de 38 mères et celle de la crèche interne de l'établissement est de 26 enfants.** L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2022 est estimée à 12 483 journées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 90 %.

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,7 M€ – prenant en compte un déficit reporté de 5 k€ –, soit une baisse de 145 k€ par rapport au budget 2021.

Les dépenses de ce budget sont principalement composées des frais de personnel, à hauteur de **2,7 M€**, en baisse par rapport au BP 2021. Cette baisse s'explique par une forte diminution des dépenses d'intérim, dans un contexte sanitaire plus favorable.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante de l'établissement représentent 369 k€, en hausse de 47 k€, en raison des augmentations sur les fluides et les prestations de nettoyage.

Enfin, les dépenses relatives à la structure s'élèvent à **615 k€**, en hausse de 113 k€ par rapport au BP 2021.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3,7 M€.

Après la prise en compte des produits liés à l'exploitation (72 k€), **les recettes des frais de séjour sont estimées à 3,6 M€.**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1,2 M€**. Elles sont principalement liées aux dépenses relatives aux travaux dans les bâtiments, pour 1,1 M€. Sont ainsi prévus la restauration des chambres et des studios, des travaux de sécurisation, et un diagnostic technique pour le remplacement du système de sécurité incendie (SSI).

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 733 k€ d'emprunt d'équilibre ;
- 393 k€ au titre des amortissements ;
- 52 k€ pour des écritures patrimoniales ;
- 43 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- 3 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

LA CITE DE L'ENFANCE

La cité de l'enfance (CDE) est un foyer d'accueil d'urgence départemental, qui dispose de **58 places pour recevoir des enfants âgés entre 3 et 18 ans**. Le collectif dispose de 40 places sur site (enfants de 3 à 13 ans) et le service FARU (Familles d'Accueil Relais d'Urgence) dispose de 18 places (enfants de 3 à 18 ans). L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2022 est estimée à 19 053 journées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 90 %.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les inscriptions au titre des **dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,9 M€**, en hausse de 7,7 % par rapport au BP 2021.

5,7 M€ sont consacrés aux dépenses de personnel, inscriptions stables par rapport au BP 2021. En effet, la baisse prévue sur les dépenses d'intérim permet de compenser les hausses liées aux mesures réglementaires et au glissement vieillesse technicité.

Les dépenses liées à l'exploitation courante de l'établissement sont estimées à **1 M€**, en hausse de 49 %. Cette forte hausse s'explique essentiellement par le transfert, du budget départemental vers le budget annexe, des dépenses de convoyage des enfants de la cité de l'enfance, qui représentent 300 k€.

1,2 M€ sont inscrits au titre des dépenses afférentes à la structure, en progression par rapport à 2021, en raison de l'augmentation de la dotation aux amortissements et des écritures d'ajustement des éléments du patrimoine.

Les recettes de fonctionnement atteignent 7,5 M€ (hors reprise d'excédent de 0,4 M€).

Ce montant intègre les produits liés à l'exploitation (18 k€) et les **recettes de frais de séjour estimées à 7,5 M€.**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses de cette section s'élèvent à **1,3 M€**, et comprennent notamment les projets suivants :

- aménagement et travaux du pôle de jour ;
- travaux en vue de la création de locaux de stockage et de ventilation ;
- travaux de mise en accessibilité des bâtiments et de changement d'affectation des locaux ;
- études de sécurisation du site.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 711 k€ au titre des amortissements ;
- 488 k€ d'emprunt d'équilibre ;
- 100 k€ pour des écritures patrimoniales ;
- 44 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA ;
- 3 k€ au titre du remboursement des prêts sociaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi